

> Recyclage & Valorisation

# BackToMoine®

Présentation



## Rejoignez le programme BackToMoine® !

**BackToMoine®** est l'unique programme de recyclage caoutchouc porté par un industriel français **Lauréat France 2030**, qui transforme et valorise vos sols caoutchouc ludiques et sportifs en fin de vie.

**Réservé aux clients Moine recyclage**, en adhérant, vous intégrez un modèle d'économie circulaire complet où vos déchets de chantier deviennent les ressources de demain.

Vos avantages exclusifs en tant qu'adhérent :

- **Optimisation Financière :**

Réduisez vos coûts de traitement **jusqu'à 0 € / tonne** (hors transport) et compressez vos coûts de DIB tout en évitant les circuits d'enfouissement de déchet.

- **Valorisation RSE & Preuves d'Engagement :**

- **À l'adhésion :** Votre **Bulletin d'Adhésion** officiel, marqué du sceau de l'innovation française, pour vos mémoires techniques et communication réseaux.
- **Chaque année :** Votre **Attestation Annuelle de Revalorisation**, certifiant les tonnages recyclés et vos économies de CO2.

- **Économie Circulaire réelle :**

Nous assurons une valorisation à 100 % sur notre site de Dreux, avec une réincorporation par elle de la matière collectée dans nos nouveaux produits.

- **Conformité Loi AGEC :**

Une garantie de traçabilité totale (BSD Trackdéchets) pour répondre aux exigences croissantes des marchés publics et des certifications (HQE, BREEAM).

“ **Passez d'une gestion de déchets à une stratégie de ressources. Adhérez au programme BackToMoine®.** ”

**Vous avez besoins de plus d'informations ?**

Prenez contact avec votre interlocuteur dédié.  
Scannez le QR code pour accéder à ses coordonnées.



> Recyclage & Valorisation

# BackToMoine®

Mode d'emploi



## Rejoignez le programme BackToMoine® !

Retrouvez les produits que nous collectons :

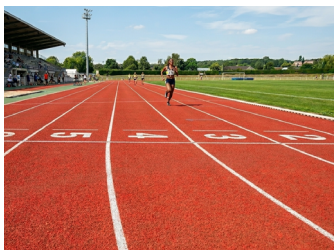
> Aires de jeux



> Sous-couche de gazon synthétique



> Piste athlétisme



> Tapis en caoutchouc



*Sous réserve du respect des instructions à retrouver dans la convention BackTo Moine®.*

## Comment je BackToMoine® ?

### 1 J'adhère

Je télécharge et signe la convention. J'envoie le formulaire par mail à l'adresse suivante : [distribution@moine-recyclage.fr](mailto:distribution@moine-recyclage.fr)

### 2 Je dépose

Je procède à la dépose du sol en suivant le **Guide des Consignes** (garantie d'une valorisation à 100 %).

### 3 Je demande

J'envoie ma demande avec photos à [distribution@moine-recyclage.fr](mailto:distribution@moine-recyclage.fr) (voir le protocole de validation photo).

### 4 Je valide

Je reçois mon devis de transport et je profite de la compression des coûts de traitement (**jusqu'à 0 € / tonne**).

### 5 Je certifie

Je renvoie mon devis validé et je déclenche l'enlèvement de mes déchets vers l'usine de Dreux.

### 6 Je boucle, la boucle Je BackToMoine® !

> Recyclage & Valorisation

# BackToMoine®

Souscription



## Je rejoins le programme BackToMoine® !

### Je m'engage !

Société : \_\_\_\_\_

Nom & Prénom : \_\_\_\_\_

N° de client Moine Recyclage : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Téléphone du contact : \_\_\_\_\_

Lieu et Date : \_\_\_\_\_

J'adhère au programme pour une revalorisation des produits :

Aires de jeux

Piste d'athlétisme

Sous-couche de Gazon synthétique

Tapis en caoutchouc

Je choisis mon package :

(cocher une seule case)

Package	Contenu	Tarif de traitement
<input type="checkbox"/> Partenaire Package	3 familles de produits (Sous-couche, EPDM et Liants)	0 € HT / tonne hors transports
<input type="checkbox"/> Bi-Famille	2 familles de produits (Sous-couche et/ou EPDM et/ou Liants)	90 € HT / tonne hors transports
<input type="checkbox"/> Mono-Produit	1 famille de produit (Sous-couche ou EPDM ou Liants)	120 € HT / tonne hors transports

En signant cette convention, j'accepte expressément les [termes et conditions](#) suivantes. Je m'engage à respecter les conditions d'acceptation des déchets figurant au document en annexe de cette convention « Consignes de tri et de reprise des déchets ».

Mon adhésion définitive au programme **BackToMoine®** reste soumise à confirmation écrite de la part de Moine Recyclage.

Date : \_\_\_\_\_

Cachet et signature :

*Le programme BackToMoine® est un contributeur essentiel vers un monde neutre en carbone, garantissant que le flux de matériaux ne se tarisse jamais. Chez Moine Recyclage nous faisons tout pour réduire les émissions de carbone et vous aider à atteindre des normes de durabilité plus élevées.*





## Termes et conditions

### 1. Objet :

Les présents Termes & conditions BackToMoine (« T&C ») définissent les termes et conditions dans lesquelles Moine Recyclage Régénération (société enregistrée au R.C.S de CHARTRES sous le numéro 524 269 693 et dont le siège social est sis 5 rue Notre Dame De la Ronde numéro 5 et 7 ZI des Livraindières 28100 DREUX, ci-après « Moine Recyclage ») organisera, en France métropolitaine, la collecte (enlèvement et transport) et le recyclage de revêtements de sol ludiques et sportifs de type caoutchouc du « Client » (à savoir la société identifiée dans le document intitulé « Souscription BackToMoine »), tels que sélectionnés à la souscription. Moine Recyclage et/ou une autre société parente (à savoir toute société contrôlée par la société Moine Recyclage enregistrée au R.C.S CHARTRES sous le numéro 524 269 693, le terme « contrôle » ayant le sens prévu à l'article L. 233-3 du Code de Commerce) s'occupera de la gestion des revêtements de sol type caoutchouc en fin d'usage. Moine Recyclage et le Client sont ci-après désignés individuellement par « Partie » et collectivement par « Parties ».

### 2. Application et opposabilité des T&C :

Sauf accord contraire écrit signé par Moine Recyclage Régénération et le Client, les présents T&C constituent le cadre de la relation commerciale entre Moine Recyclage et le Client concernant la prestation décrite dans l'Article 1 « Objet ». La signature par le Client du document intitulé « Souscription BackToMoine » implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces T&C, à l'exclusion de tous autres documents sans valeur contractuelle tels que prospectus ou catalogues qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière figurant dans les documents du Client, notamment dans ses conditions générales d'achat ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Moine Recyclage, être opposable à Moine Recyclage, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance, ni prévaloir sur les T&C. La convention entre les Parties est soumise à accord mutuel par la signature de la fiche de Souscription par tout moyen, y compris signature électronique (DocuSign, Adobe, etc.) ou envoi par e-mail d'une copie scannée. Elle prend effet à la date de signature par Moine Recyclage, pour une période d'un (1) an, tacitement reconductible par périodes successives d'un (1) an. Chaque Partie peut y mettre fin à sa date anniversaire par LRAR au minimum 3 mois avant ladite date.

### 3. Obligations de Moine Recyclage et Transport :

Moine Recyclage s'engage à fournir la prestation pour les types de produits sélectionnés par le Client dans le document « Souscription BackToMoine ». Au plus tôt 7 jours ouvrés après la conclusion de l'accord, sur demande du Client et sous réserve de la fourniture des éléments requis dans les Consignes BackToMoine, Moine Recyclage organisera l'enlèvement des matériaux. **Moine recyclage mandate un transporteur habilité « Trackdéchets » et facture les frais de transport au Client selon devis préalable.**

### 4. Obligations du Client :

Le Client s'engage à fournir les éléments nécessaires indiqués dans les Consignes BackToMoine (préparation des gisements, photos de conformité, accessibilité du site). Le Client doit garantir que le point d'enlèvement est accessible aux véhicules de transport lourds.

### 5. Conditions Tarifaires et Mécanisme de Dégressivité « Écosystème Moine » :

Afin de promouvoir une économie circulaire intégrale, Moine Recyclage accorde une remise exceptionnelle pouvant atteindre une gratuité totale du coût de traitement (0 € HT / tonne) aux clients souscrivant à une solution globale.

Le prix du traitement de la tonne de caoutchouc est établi selon une grille dégressive indexée sur le volume d'achat de produits neufs auprès de Moine Recyclage (Sous-couches, EPDM de finition, Liants polyuréthanes).

- **Statut « Partenaire Package »\* (3 familles de produits) :**

Le Client bénéficie d'une gratuité totale (0 € HT / tonne) du coût de traitement hors transports pour les volumes compensés par l'achat du package complet (Sous-couche + EPDM + Liants).

- **Statut « Bi-Famille »\* (2 familles de produits) :**

Le tarif de traitement est fixé à 90 € HT / tonne hors transports pour les volumes liés à l'achat de deux familles de produits distinctes.

- **Statut « Mono-Produit » (1 famille de produit) :**

Le tarif de traitement est fixé à 120 € HT / tonne hors transports pour les volumes liés à l'achat d'une seule famille de produits.

- **Tarif Standard (Hors achat) :**

À défaut d'achat de produits neufs ou en cas de dépassement des ratios de compensation définis en fiche de souscription, le tarif standard de catégorie « D.I.B. » en vigueur sera appliqué de plein droit.

Une cohérence est attendu entre les volumes d'achats et les volumes de reprises de sols en fin de vie pour nos clients. En effet, si Moine recyclage constate que le ratio annuel de revalorisation est anormalement supérieur au volume annuel d'achat fournitures du client, Moine Recyclage se réserve le droit de résilier de plein droit et à effet immédiat ladite convention ainsi que les prix préférentiels indiqués au point 5., sans que cela ne remette en cause la relation commerciale ainsi que les bibliothèques de prix achat fourniture du client. En cas de demande de reprise de sols en fin de vie suite à une résiliation de la convention par Moine recyclage, les reprises se feront sur devis au prix Tonnage librement défini par Moine Recyclage.

### 6. Surcoûts et pénalités :

Dans le cas où la collecte ne pourrait être effectuée selon les modalités convenues (rendez-vous manqué, accès bloqué, non-respect des Consignes BackToMoine) pour des raisons imputables au Client, Moine Recyclage se réserve le droit de ne pas procéder à la collecte et de facturer au client une pénalité forfaitaire de deux cents (200) euros HT, sans préjudice de sa faculté de résiliation. Les matériaux non conformes aux Consignes (présence de polluants ou déchets tiers) refusés par Moine Recyclage seront traités et facturés au client comme déchets de construction et de démolition (D.I.B.) au prix du D.I.B en court sur la ville de DREUX (28) à la date de l'événement avec surcoût de tri. Moine Recyclage conserve la propriété des Big-Bags mis à disposition.



## Termes et conditions

### 7. Conformité du gisement et pénalités

Le Client est responsable de la nature des matériaux remis. Ils doivent être conformes aux « Consignes BackToMoine » (absence d'amiante, métaux lourds, gravats ou déchets ménagers).

- Tout gisement jugé non conforme lors de la réception sur site sera traité comme Déchet Industriel Banal (D.I.B.) et facturé au client au tarif majoré en vigueur sur la ville de DREUX (28).
- Moine Recyclage se réserve le droit de refuser toute collecte présentant un risque pour la sécurité des personnes ou l'intégrité du matériel de traitement.

### 8. Transfert de propriété et des risques :

Moine Recyclage aura la propriété pleine et entière des matériaux collectés dès enlèvement. En conséquence, le Client ne détiendra plus aucun titre ni droit sur lesdits matériaux. **Le transfert des risques sur lesdits matériaux interviendra dès complet chargement sur les moyens de transport mandatés par Moine Recyclage.** La validation définitive de la prise en charge reste soumise à la pesée et au contrôle de conformité sur le site de Moine Recyclage.

### 9. Résiliation anticipée :

La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties, quinze (15) jours calendaires après mise en demeure par LRAR restée infructueuse, en cas de manquement grave. La convention pourra être résiliée sans préavis en cas de redressement ou de liquidation judiciaire du Client.

### 10. Propriété Intellectuelle :

L'utilisation des noms, marques ou logos est soumise à accord préalable écrit. Le Client s'abstiendra de toute référence à Moine Recyclage d'une manière pouvant porter préjudice à la société ou ses filiales (usage illégal, diffamatoire, ou nuisible à l'image de marque).

### 11. Responsabilité :

Moine Recyclage ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, immatériels et/ou consécutifs (pertes de CA, de profit, etc.) dans le cadre de la prestation BackToMoine.

### 12. Informatique et Libertés :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, Moine Recyclage traite les Données personnelles du Client à des fins de gestion commerciale et statistique. Les Données peuvent être communiquées aux filiales du Groupe ou prestataires. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression via [distribution@moine-recyclage.fr](mailto:distribution@moine-recyclage.fr). Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### 13. Loi Applicable – Juridiction :

La présente convention est soumise au droit français. Tout différend né entre les Parties sera, à défaut de résolution amiable, soumis au **Tribunal de Commerce de CHARTRES**

### 14. Périmètre géographique d'intervention :

Le programme BackToMoine® et ses services de collecte et de valorisation s'appliquent selon les modalités géographiques suivantes :

- **France Métropolitaine** : Le service est opérationnel sur l'ensemble du territoire français continental. Les départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM) sont expressément exclus du périmètre d'intervention standard.
- **Corse et Zones Spécifiques** : Pour toute demande d'intervention en Corse, des conditions logistiques particulières s'appliquent. Une étude de faisabilité et un chiffrage spécifique sont requis.
- **Pays Limitrophes** : Le savoir-faire industriel de Moine Recyclage peut s'exporter vers la Suisse, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Pour ces destinations, le service n'est pas automatique.

Modalité de contact : Pour toute opération située en Corse ou dans l'un des pays limitrophes cités ci-dessus, le Client s'engage à consulter préalablement la direction commerciale à l'adresse : [distribution@moine-recyclage.fr](mailto:distribution@moine-recyclage.fr) afin d'obtenir une étude personnalisée de transport et de faisabilité technique.

### Les consignes de tri applicables, détaillées en Annexe 1.

\* Le client bénéficie du statut « Partenaire package » lorsque ce dernier réalise 90 % de ses achats annuels auprès de Moine Recyclage sur les 3 familles de produits : sous-couche – EPDM Colorés – Liant polyuréthanes.

\* Le client bénéficie du statut « Bi-famille » lorsque ce dernier réalise 95 % de ses achats annuels auprès de Moine Recyclage sur 2 familles de produits parmi : sous-couche – EPDM Colorés – Liant polyuréthanes.